



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DES YVELINES



N° 19
Du 15 février 2018

Sommaire RAA N ° 19 du 15 février 2018

Direction régionale des douanes de Paris-Ouest

DRPO

Service contentieux

Décision de la Directrice régionale des douanes à Paris-Ouest portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional d'Île-de-France dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative

Décision

Décision de la Directrice régionale des douanes à Paris-Ouest portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional d'Île-de-France dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative

Décision

Préfecture de police de Paris

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS

restrictions de circulation

Arrêté

Préfecture des Yvelines

DRE

BENVEP

Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites « formation nature ».

Arrêté

BRG

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Choteau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la commune de Vernouillet

Arrêté

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Choteau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la commune de Triel-sur-Seine

Arrêté

Arrêté portant agrément de la Communauté de Communes du Pays Houdanais en qualité de domiciliataire d'entreprises

Arrêté

MiCIT

Avis défavorable de la CNAC sur le projet d'extension d'un ensemble commercial sur la commune d'Aubergenville

Avis CNAC

Yvelines

BSR

SR

Arrêté conjoint de M. le Préfet des Yvelines et de M. le maire de Coignières réglementant les TP du nouvel ouvrage routier de franchissement de la RN10 entre Maurepas et La Verrière, du 19/02/18 au 30/11/18 Arrêté

DDT

Arrêté déléguant l'exercice du droit de préemption au bailleur social la SOVAL en application de l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sis 150 rue du Pignon vert à FLINS SUR SEINE Arrêté

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires – société FERINOX à Limay Arrêté

arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires relatif aux installations exploitées par la société PICHETA sur la commune de Limay, lieu-dit « Les Hautes Garennes » sur la zone industrielle de Limay, 78520 Limay Arrêté

arrêté portant mise en demeure – installations classées pour la protection de l'environnement – société PCAS à Limay Arrêté



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Décision n° 2017286-0016

signé par

Anny CORAIL, Directeur régionale des douanes

Le 13 octobre 2017

**Direction régionale des douanes de Paris-Ouest
DRPO**

Décision de la Directrice régionale des douanes à Paris-Ouest portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional d'Île-de-France dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

SAINT GERMAIN-EN-LAYE, LE 13 OCT. 2017

DR Paris Ouest
5, RUE VOLTA
78105 SAINT GERMAIN-EN-LAYE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : CORBACHO Laurent
Téléphone : 09 70 27 23 45
Télécopie : 01 34 51 30 78
Mél : dr-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr

Décision 2017/1 du directeur régional à SAINT GERMAIN-EN-LAYE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les procédures de règlement simplifié en matière de

contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à , les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

CORAIL Anny

Annexe I à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000	15000	15000	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	100000	100000	100000	100000	100000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	100000	100000	100000	100000	100000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	100000	100000	100000	100000	100000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000

Annexe II à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
BREUILLARD Dominique (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	0	0	0	0	2000
BUSCAIL Jerome (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	0
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	2000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	0	0	0	0	10000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	0	0	0	0	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
RUELLOU Camille (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
ANTONY Sylvie (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	2000

EDOM Magali (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	2000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
GRANDVILLEMIN Martine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
RAMBUR Sabine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
WATREMEZ Eric (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	0	0	0	0	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	15000	15000	15000	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	0	0	0	0	2000
BERCAU Valentine (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	15000
BOURGEOIS Audrey (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
GLEYZE Philippe (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	15000
IFERGAN Lior (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	0	0	0	0	15000
ROLLAND Herve (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	15000
ROUSSELET Nicolas (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	305000	100000	100000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	305000	100000	100000	100000	250000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	0	0	0	0	10000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	0	0	0	0	10000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	305000	100000	100000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000

BARBEROUSSE Eric (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
BERGOUGNOUX Brigitte (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	2000
DICHAMP Beatrice (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
RAKOTONIRINA Mahefasoa (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
RENON Jean-Francois (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
GOUDEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	2000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000

PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	2000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	2000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000

Annexe III à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TRIBOUILLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
BREUILLARD Dominique (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	7500	1500	15000
BUSCAIL Jerome (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000

GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	7500	1500	15000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
RUELLOU Camille (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
ANTONY Sylvie (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
EDOM Magali (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
GRANDVILLEMIN Martine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
RAMBUR Sabine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
WATREMEZ Eric (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	7500	1500	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000

JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	15000	7500	1500	15000
BERCAU Valentine (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
BOURGEOIS Audrey (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
GLEYZE Philippe (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
IFERGAN Lior (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	15000	7500	1500	15000
ROLLAND Herve (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
ROUSSELET Nicolas (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	7500	1500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	7500	1500	15000

LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
BARBEROUSSE Eric (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
BERGOUGNOUX Brigitte (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
DICHAMP Beatrice (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
RAKOTONIRINA Mahefasoa (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
RENON Jean-Francois (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	7500	1500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000

PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	7500	1500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUDIER Christian (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	3000	7500	30000
CUNY Marie-Pierre (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
HENIAU Michele (Cergy pontoise bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	15000
PETIT Christine (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
BREUILLARD Dominique (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
BUSCAIL Jerome (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	50000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	50000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	50000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	7500	50000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
RUELLOU Camille (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
BERGER Dominique (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000

CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1500	7500	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GAMBI Audrey (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	30000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	9000	45000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	3000	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
AMAYA Ismael (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000

CHABRADZE Elise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	3000	7500	30000
GAUTHIER Laure (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	3000	7500	30000
LEMAIRE Helene (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LEMBLE Françoise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MONJOL Patricia (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RENARD Aurelien (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
CORBACHO Laurent (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
VIDEMONT Angelique (Paris Ouest POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000

HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	250000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000
ALLOY Florence (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
BEC Celine (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
RANARIVELO Hajaniaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	3000	7500	30000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAILLY Pierrille (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CAUCHOIS Cyril (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

Annexe V à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUDIER Christian (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	3000	7500	30000
CUNY Marie-Pierre (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
HENIAU Michele (Cergy pontoise bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	15000
PETIT Christine (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
BREUILLARD Dominique (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
BUSCAIL Jerome (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	50000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	50000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	50000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	7500	50000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
RUELLOU Camille (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
BERGER Dominique (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	15000

BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	15000
CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1500	7500	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GAMBI Audrey (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	30000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	30000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	3000	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
AMAYA Ismael (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1500	7500	15000

CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
CHABRADZE Elise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	3000	7500	30000
GAUTHIER Laure (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	3000	7500	30000
LEMAIRE Helene (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LEMBLE Francoise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MONJOL Patricia (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RENARD Aurelien (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
CORBACHO Laurent (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
VIDEMONT Angelique (Paris Ouest POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000

BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	250000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000
ALLOY Florence (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BEC Celine (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	30000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	30000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
RANARIVÉLO Hajaniaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	3000	7500	30000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CAUCHOIS Cyril (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	15000	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
CHABRADZE Elise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	15000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
GAUTHIER Laure (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	15000	15000
LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	15000	15000

LEMAIRE Helene (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	15000	15000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
RENARD Aurelien (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	300000	150000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	300000	150000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	15000	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
BEC Celine (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	15000	15000

QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	15000	15000
RANARIVÉLO Hajaniaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	15000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DAILLY Pierrille (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
BOUDIER Christian (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
CUNY Marie-Pierre (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
HENIAU Michele (Cergy pontoise bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
PETIT Christine (Cergy pontoise bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	15000	15000
BUSCAIL Jerome (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	15000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000

MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
RUELLOU Camille (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
GAMBI Audrey (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	15000	15000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000

ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000

**Annexe VII à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000

HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000

DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

**Annexe VIII à la décision n° 2017/1 du 13 oct. 2017 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BERGEREAU Nathalie (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PORTEBOIS Arnaud (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000

HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GOUEDRANCHE Christelle (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
OUNEJMA Yassine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
SOSSAH Fabrice (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRUPIN Marlie (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000

DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DURAN Sebastien (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
GUILLOT Benoit (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Décision n° 2018045-0003

signé par

Anny CORAIL, Directeur régionale des douanes

Le 14 février 2018

**Direction régionale des douanes de Paris-Ouest
DRPO**

Décision de la Directrice régionale des douanes à Paris-Ouest portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional d'Île-de-France dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative



DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-OUEST

PÔLE ORIENTATION DES CONTRÔLES

5, rue Volta

CS 60507

78105 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Service contentieux

Téléphone : 09 70 27 23.76

Télécopie : 01.34.51.30.78

Mél : dr-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, LE 14 FEV. 2018

DÉCISION 2018/1 DU DIRECTEUR RÉGIONAL À SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
DANS LES DOMAINES GRACIEUX ET CONTENTIEUX EN
MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES
AINSI QUE POUR LES TRANSACTIONS EN MATIÈRE DE
DOUANE ET DE MANQUEMENT À L'OBLIGATION
DÉCLARATIVE.

Vu le code le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 214 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France les décisions de nature contentieuse (décharge, rejet, restitution et réduction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article R*247-5 du livre des procédures fiscales.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France, les décisions de nature gracieuse (remise, modération, transaction au moyen de l'imprimé « Procédure 4822 bis » et rejet) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article R*247-5 du livre des procédures fiscales.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur

interrégional d'Île-de-France les règlements transactionnels définitifs au moyen des imprimés « Procédures de règlement simplifié – 4823 bis » en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1er du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1er du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

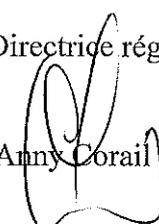
Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1er du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional d'Île-de-France les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

La Directrice régionale,

Anny Corail



Annexe I à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000	15000	15000	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
DEJONCKHEERE Emmanuel (Gennevilliers div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	100000	100000	100000	100000	100000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	100000	100000	100000	100000	100000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	100000	100000	100000	100000	100000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000

**Annexe II à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
BALANDARD Loic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	0
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	2000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	0	0	0	0	10000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	0	0	0	0	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
ANTONY Sylvie (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	2000
EDOM Magali (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	2000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000

GRANDVILLEMIN Martine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
RAMBUR Sabine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
WATREMEZ Eric (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	0	0	0	0	15000
BADEL Stephanle (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiant	0	0	0	0	10000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	15000	15000	15000	15000
PLAINCHAULT Maxlme (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	0	0	0	0	2000
BERCAU Valentine (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	15000
BOURGEOIS Audrey (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
GAUTHIER Laure (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
GLEYZE Philippe (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	15000
IFERGAN Lior (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	0	0	0	0	15000
ROUSSELET Nicolas (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
DEJONCKHEERE Emmanuel (Gennevilliers div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	305000	100000	100000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	305000	100000	100000	100000	250000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	0	0	0	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	0	0	0	0	10000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	0	0	0	0	10000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	0	0	0	0	15000

TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	305000	100000	100000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	25000	25000	25000	25000	25000
BARBEROUSSE Eric (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
BERGOUIGNOUX Brigitte (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	2000
DICHAMP Beatrice (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
RAKOTONIRINA Mahefasoa (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
RENON Jean-Francois (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000	25000	25000	25000
BAGAGE Romaln (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	2000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	2000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	0	0	0	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	0	0	0	10000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000

Annexe III à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
BALANDARD Loïc (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	7500	1500	15000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	7500	1500	15000
ANTONY Sylvie (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
EDOM Magali (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000

GRANDVILLEMIN Martine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
RAMBUR Sabine (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000
WATREMEZ Eric (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	7500	1500	15000
BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	7500	1500	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
NDIAYE Alcha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	7500	1500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	15000	7500	1500	15000
BERCAU Valentine (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	7500	1500	15000

BOURGEOIS Audrey (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
GAUTHIER Laure (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
GLEYZE Philippe (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
IFERGAN Lior (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	15000	7500	1500	15000
ROUSSELET Nicolas (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	7500	1500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	7500	1500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	7500	1500	15000
BARBEROUSSE Eric (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
BERGOUGNOUX Brigitte (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
DICHAMP Beatrice (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
RAKOTONIRINA Mahefasoa (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
RENON Jean-Francois (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	7500	1500	15000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000

BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	7500	1500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000

LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	7500	1500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	7500	1500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BALANDARD Loïc (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	50000
DEBARBOUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	50000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	50000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	7500	50000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
BERGER Dominique (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1500	7500	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	9000	45000
BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000

BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	3000	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
AMAYA Ismael (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BOUDIER Christian (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	3000	7500	30000
CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	30000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	3000	7500	30000
GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000

LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LE RUYET Brieg (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	3000	7500	30000
LEMBLE Françoise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MONJOL Patricia (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
PRALONG Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Superviseur	3000	7500	30000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	1500	7500	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
DEJONCKHEERE Emmanuel (Gennevilliers div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
CORBACHO Laurent (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
VIDEMONT Angelique (Paris Ouest POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
PETIT Christine (Paris ouest SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	250000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000

ALLOY Florence (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
BEC Celine (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LE CLAINCHE Sylvie (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
RANARIVELO Hajaniaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	3000	7500	30000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAILLY Pierrille (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

HERVIEU Aurellen (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CAUCHOIS Cyril (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

Annexe V à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BALANDARD Loïc (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	50000
DEBAROUILLE Martine (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	50000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
LAMARCHE Therese (Chilly-mazarin BDP), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	50000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	50000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	7500	50000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1500	7500	50000
BERGER Dominique (Corbeil evry bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1500	7500	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	3000	7500	30000

BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	3000	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
AMAYA Ismael (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
BOUDIER Christian (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branché AG-OP/CO	3000	7500	30000
CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	3000	7500	30000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1500	7500	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	3000	7500	30000

GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LE RUYET Brieg (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	1500	7500	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	3000	7500	30000
LEMBLE Françoise (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
MONJOL Patricia (Gennevilliers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
PRALONG Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Superviseur	3000	7500	30000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	3000	7500	30000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	1500	7500	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
DEJONCKHEERE Emmanuel (Gennevilliers div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
CORBACHO Laurent (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
VIDEMONT Angellique (Paris Ouest POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	250000	100000	250000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
PETIT Christine (Paris ouest SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	3000	7500	15000

TOUTAIN Françoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	250000	100000	250000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	9000	45000
ALLOY Florence (Trappes bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
BEC Cellne (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	3000	9000	45000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LE CLAINCHE Sylvie (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	3000	7500	30000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	3000	7500	30000
RANARIVÉLO Hajanlaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1500	7500	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	3000	7500	30000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	3000	7500	30000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CAUCHOIS Cyril (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	3000	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20- 35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
BALANDARD Loïc (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
CROSNIER Ludovic (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	15000
GILBERT Francine-Esther (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
KERGOSIEN Elodie (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
MAILLEFORT Frantz (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
MAITRE Irene (Chilly-mazarin BDP), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
MANCEL Patrice (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
PERES Claude (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
SMAALI Rafik (Chilly-mazarin BDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
BUGUINET Chantal (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
CARNINO Veronique (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	15000
DUMAZERT Marie-Odile (Corbeil evry bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
FOUBERT Remy (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
PROTIN Hubert (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	15000	15000
SIVANANDAME Sylvie (Corbeil evry bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000
BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	15000	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000

COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	15000	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
NDIAYE Aicha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	15000	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	15000	15000
BELFAN Roseline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
BOUDIER Christlan (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
CAPDECOMME Stephane (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
COURET Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	15000
DRAI Alexandra (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
GASSMANN Valerie (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	15000	15000
GODOT Florence (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	15000	15000
LAMARQUE Frederic (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
LE RUYET Brieg (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	15000	15000
LEGER Remi (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Inspecteur régional chef de service	15000	15000

PRALONG Patrick (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Superviseur	15000	15000
RAHON Lomig (Gennevilliers bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	15000	15000
REMACLE Caroline (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	15000	15000
REMACLE Clemence (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
TERRAL Corinne (Gennevilliers bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
YALALI Kahina (Gennevilliers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
DEJONCKHEERE Emmanuel (Gennevilliers div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division fonctionnelle	15000	15000
MENCACCI Jean (Paris Ouest PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	300000	150000
CONRAD Karine (Paris Ouest POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	15000
MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	15000	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	15000	15000
TOUTAIN Francoise (Paris ouest recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	300000	150000
FISITZKY Eric (St germain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	15000	15000
ARLUISON Marc (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
BEC Celine (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
BENARD Sylvie (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
GAUDIN Patricia (Trappes bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	15000	15000
GOUGE Sylviane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
JIMENEZ Michel (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
LE CLAINCHE Sylvie (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000
LENOIR Evrard (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	15000	15000

LORTE VILLARSON Stephane (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
POTARD Thomas (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Trappes bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	15000	15000
RANARIVELO Hajanlaina (Trappes bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
RIVAUD Catherine (Trappes bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	15000	15000
VALLEE Anne-Claude (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	15000	15000
VIALLE Isabelle (Trappes bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DAILLY Pierrille (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000

BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	15000	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	15000	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	15000	15000

Annexe VII à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
BELKALEM Racim (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Alcha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000

MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurelien (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000

DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marie (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000

**Annexe VIII à la décision n° 2018/1 du 14 févr. 2018 du directeur régional *CORAIL Anny*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BADEL Stephanie (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
BELKALEM Raïm (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BREFFY Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
COUDERT Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DELEVAL Cecile (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
FREYCHE Vincent (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
JOUSSET Julien (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KERLIRZIN Vincent (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LACOSTE Kevin (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE FLOC'H Alexandre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MARTINOT-LAGARDE Nicolas (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MERCIER Pierre (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
NDIAYE Aïcha (Gennevilliers bsi), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
PIGEON Philippe (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	7500	15000
PLAINCHAULT Maxime (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SOUAB Fadoua (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOFFART Remy (Gennevilliers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TOUNSI Tarik (Gennevilliers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent maintenance générale	1500	7500	15000
ZYS Olivier (Paris Ouest POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
BRELEUR Olivier (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000

MANIJEAN Pascal (Paris ouest CROC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1500	7500	15000
LORAND Emmanuelle (Paris ouest gir 78), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BRU Jean-Christophe (Paris ouest gir 91), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
HATTRY Bruno (Paris ouest gir 95), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Poste dans Groupe Intervention Rég.	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
BUISSON Yves (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CABANNE Sandrine (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1500	7500	15000
CARLO Jean-Guillaume (Ulis bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
CHAPUS Julien (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DUPONT Olivier (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GASCHET Mathieu (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GUILLAUMIN Remi (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
HERVIEU Aurellen (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
JASPART Vincent (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
KAROUM Kevin (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOUQUET Diane (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
PIERRE Walems (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
REVERT Clement-Arthur (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROBILLARD Aude (Ulis bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
ROGUI Jalal (Ulis bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SARAMITE Gilles (Ulis bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
AUDOIN Jean-Guy (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
BLIN Cyrielle (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
CARO Tristan (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DAMMENE DEBBIH Sofien (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000

DE LA BROISE Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
DIAS Laura (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
GABRIT Jocelyn (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
HASSANI Hamedame (Val de seine bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
LAISSER Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LAURET Nicolas (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LE COROLLER Ronan (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
LE HIR Franck (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
LORY Anne-Charlotte (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MAILLET Georges (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
MOREAU Jennifer (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
RUFFAT Solene (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
SANTULARIA Jose (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	7500	15000
VEYSSIERE Thibault (Val de seine bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1500	7500	15000
WEBLEY Jean-Marle (Val de seine bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	7500	15000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018040-0007

signé par

Michel DELPUECH, Le Préfet de Police

Le 9 février 2018

Préfecture de police de Paris

**SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE
PARIS**

restrictions de circulation



PREFECTURE DE POLICE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS**

ARRÊTÉ N° 2018-00090

**portant modification des mesures de restrictions de circulation
de l'arrêté n° 2018 - 00086 du 7 février 2018**

et

**portant autorisation de circulation des poids lourds destinés au transport de marchandises dont
le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de
matières dangereuses sur les voies de la région Île-de-France**

**Le Préfet de Police,
préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 122-5, R 122-4, R 122-8 et R 122-41 ;
- Vu** le code de la route, notamment ses articles R 311-1 et R 413-8 ;
- Vu** le code des transports, notamment son article L 1252-1 ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- Vu** le décret du 19 avril 2017 portant nomination du préfet de police - M. DELPUECH (Michel) ;
- Vu** l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;
- Vu** l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de police ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-01391 du 20 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017 relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-00080 en date du 5 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur la RN 118 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-00081 en date du 5 février 2018 portant limitation de vitesse et interdiction de dépassement des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-00082 en date du 6 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé

en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00085 en date du 7 février portant restrictions de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté n° 2018-00068 portant modification des mesures de restrictions de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00085 du 7 février 2018 et prorogation des mesures de restriction de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00081 du 6 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00087 du 9 février 2018 portant mesures restrictives de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, les véhicules de transport de matières dangereuses et les véhicules destinés au transport de personnes sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;

Vu le document opérationnel de circulation (DOC) et le document d'organisation régional pour l'exploitation des routes et du trafic (DOR) ;

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant le collège des gestionnaires des réseaux et les acteurs associés ;

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant toutes les préfetures des départements d'Île-de-France ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique de Météo France en date du 9 février 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Considérant que le préfet de la zone de défense et de sécurité assure la coordination des mesures d'information et de circulation routières dans la zone de défense et de sécurité et qu'à ce titre, d'une part, il arrête et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et d'autre part, il coordonne la mise en œuvre des mesures de gestion du trafic et d'information routière ;

Considérant que lorsque intervient une situation de crise ou que se développe des événements d'une particulière gravité, qu'elle qu'en soit l'origine, de nature à menacer des vies humaines, à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens et porter atteinte à l'environnement et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets susceptibles de dépasser le cadre d'un département, le préfet de zone de défense et de sécurité prend les mesures de police administratives nécessaires, incluant notamment des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises ;

Considérant que le plan Neige Verglas en Île-de-France a pour objectif d'une part, de prévenir des effets d'un épisode de neige ou de verglas par un traitement préventif sur des axes routiers identifiés et d'autre part, de maîtriser la gestion du trafic des poids lourds afin d'éviter le blocage en pleine voie des usagers de la route tout en facilitant l'intervention des véhicules procédant au traitement curatif ;

Considérant que les départements de la région d'Île-de-France font l'objet d'une vigilance météorologique de niveau ORANGE par Météo France en raison des précipitations de neige et d'un risque accru de verglas en raison de températures négatives sur l'ensemble de l'Île-de-France et qu'ainsi, les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et que les risques d'accident sont accrus ;

Considérant le déclenchement par le préfet de police, préfet de zone, du niveau 3 du Plan Neige Verglas en Île-de-France le mardi 6 février 2018 à 11h00 ;

2018-00090

Considérant la nécessité, pour les autorités administratives compétentes, d'assurer la sécurité routière des usagers en Île-de-France et de répondre aux objectifs du PNVIF susvisés relatifs à la gestion du trafic et à l'assistance aux populations lors d'épisodes météorologiques hivernaux ;

Considérant la nécessité de faire face aux conséquences, y compris économiques, de la situation de crise résultant de l'épisode neigeux touchant l'Île-de-France depuis le lundi 5 février 2018 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Levée de l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et de véhicules de transport de matières dangereuses sur l'ensemble des axes du PNVIF

La mesure prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique ce jour vendredi 9 février 2018, depuis 05h00, est levée à compter de 18h00.

Article 2

Levée de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RNI

La mesure prévue à l'article 4 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique depuis jeudi 8 février 2018 00h01 est levée samedi 10 février 2018 à compter de 08h00.

Article 3

Prorogation de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118

L'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118 prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février susvisé sera levée dès que les circonstances le permettront, et au plus tard, le lundi 12 février à 04h00.

Article 4

Dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses en Île-de-France

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 2 mars 2015 sus-visé les véhicules et ensemble de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sont autorisés à circuler sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier d'Île-de-France du vendredi 9 février 20h00 jusqu'au dimanche 11 février 24h00.

Article 5 :

Le préfet de police préfet de zone, le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du poste de commandement zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

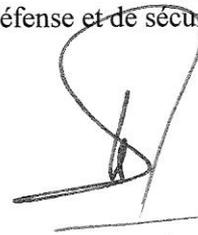
Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Île-de-France et de la préfecture de police de Paris et ampliation en sera adressée aux services suivants :

- région de la gendarmerie d'Île-de-France ;
- direction zonale CRS d'Île-de-France ;
- compagnies autoroutières de CRS d'Île-de-France ;
- direction de l'ordre public et de la circulation ;
- direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- Mme le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des conseils départementaux d'Île-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 09 février 2018

~~Pour~~ le Préfet de Police, ~~préfet de la zone~~
de défense et de sécurité de Paris,



Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018045-0004

signé par
Julien CHARLES, Secrétaire Général

Le 14 février 2018

**Préfecture des Yvelines
DRE**

**Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la nature,
des paysages et des sites « formation nature ».**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté
portant modification de la composition de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites « Formation nature »

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R341-16 à 341-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R133-1 à R133-13 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016099 - 0009 du 8 avril 2016 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites formation « nature » ;

Vu le remplacement de M. DELPORT et de Mme DELAËRE, respectivement membres, titulaire et suppléant, au sein du collège des personnalités qualifiées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites « formation nature » par M. BEAL titulaire et Mme GOURBESVILLE ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté préfectoral n° 2016099 - 0009 du 8 avril 2016 susvisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

Arrête :

Article 1^{er} : La représentation du collège des personnes qualifiées visée à l'article 2 de l'arrêté n° 2016099 - 0009 du 8 avril 2016 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites formation « nature », est modifiée comme suit :

.../..

Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées protection de l'environnement et, le cas échéant, des représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

- Mme Christine-Françoise JEANNERET, présidente de l'association Yvelines environnement ;
suppléant : M. Jean-Marc RABIAN, association Yvelines environnement ;
- M. Michel BEAL, directeur de l'agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'Office national des forêts (ONF) ;
suppléante :
- Mme Marie GOURBESVILLE, agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'ONF ;
- M. Gérard BAUDOIN, membre du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine et des conseils scientifiques des réserves naturelles régionales géologie d'Ile-de-France
- M. Michel MEYER, docteur ingénieur en agronomie, option sciences du sol et du bioclimat ;

Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines pour les autres personnes.

Article 3 : Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 14 FEV. 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet, Le Secrétaire général
Julien CHARLES
Julien CHARLES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018012-0003

signé par

Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, Directrice de la réglementation et des élections

Le 12 janvier 2018

Préfecture des Yvelines

DRE

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Chateau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la commune de Vernouillet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Chateau »
marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la
commune de Vernouillet**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral habilitant l'établissement « Chateau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » de Vernouillet dans le domaine funéraire à compter du 12/01/2017 ;

Vu la demande formulée le 22/11/2017 par Monsieur Xavier Lambert, responsable de la SARL « Chateau », dont le siège social est situé 19, rue du Repos à Conflans-Sainte-Honorine (78700) en vue du renouvellement de l'habilitation susvisée ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : L'établissement « Chateau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis 11, avenue de Triel à Vernouillet (78540), dirigé par Monsieur Xavier Lambert, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 187800223.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans à compter du 12/01/2018.

.../...

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) et/ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau – 75800 Paris cedex 08).

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 12/01/2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice de la réglementation et des élections



Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018012-0004

signé par

Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, Directrice de la réglementation et des élections

Le 12 janvier 2018

Préfecture des Yvelines

DRE

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Chateau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la commune de Triel-sur-Seine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Choteau »
marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis sur la
commune de Triel-sur-Seine**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral habilitant l'établissement « Choteau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » de Triel-sur-Seine dans le domaine funéraire à compter du 12/01/2017 ;

Vu la demande formulée le 02/01/2018 par Monsieur Xavier Lambert, responsable de la SARL « Choteau », dont le siège social est situé 19, rue du Repos à Conflans-Sainte-Honorine (78700) en vue du renouvellement de l'habilitation susvisée ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture;

Arrête :

Article 1^{er} : L'établissement « Choteau » marque commerciale « Pompes Funèbres Marbrerie les 2 Rives » sis 139, rue Paul Doumer à Triel-sur-Seine (78510), dirigé par Monsieur Xavier Lambert, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 187800222.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans à compter du 12/01/2018.

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) et/ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau – 75800 Paris cedex 08).

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 12/01/2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice de la réglementation et des élections



Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018045-0002

signé par

Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, Directrice de la réglementation et des élections

Le 14 février 2018

Préfecture des Yvelines

DRE

Arrêté portant agrément de la Communauté de Communes du Pays Houdanais en qualité de domiciliataire d'entreprises



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°
portant agrément de la
« Communauté de Communes du Pays Houdanais »
en qualité de domiciliataire d'entreprises**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de commerce et notamment ses articles L123-10 et suivants et ses articles R123-166-1 et suivants ;

Vu le code monétaire et financier et notamment ses articles L561-37 à L561-43 et R561-43 à R561-50 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires des entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011284-0002 en date du 11 octobre 2011 portant agrément de la « Communauté de Communes du Pays Houdanais » en qualité de domiciliataire d'entreprises ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en date du 4 décembre 2017, présentée par la « Communauté de Communes du Pays Houdanais », représentée par Monsieur Jean-Jacques MANSAT en qualité de Président et Monsieur Jean MYOTTE en qualité de Vice-Président, en vue d'être autorisée à fournir une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;

Considérant que les pièces fournies au dossier attestent de l'honorabilité de Monsieur Jean-Jacques MANSAT en qualité de Président et de Monsieur Jean MYOTTE en qualité de Vice-Président ;

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Considérant que le dossier présenté justifie de l'aptitude du demandeur à fournir une prestation conforme aux dispositions prévues à l'article R123-168 du code du commerce ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : un agrément n° 2018/127.ED est délivré à la « Communauté de Communes du Pays Houdanais » représentée par Monsieur Jean-Jacques MANSAT en qualité de Président et Monsieur Jean MYOTTE en qualité de Vice-Président, dont le siège social est situé 22 porte d'Épernon - 78550 Maulette, pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises située 6 rue de la Prévôté à Houdan (78550) afin d'assurer la domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés.

Article 2 : cet agrément est accordé pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être présentée par le demandeur au moins deux mois avant son expiration.

Article 3 : les changements substantiels intervenus dans l'activité, l'organisation et la structure de l'entreprise domiciliataire agréée (changement de siège social, réunion entre les mains d'un seul associé d'au moins 25 % des voix, parts sociales ou droits de vote ...) devront être déclarés au Préfet des Yvelines (Direction de la réglementation et des élections - bureau de la réglementation générale) dans un délai de deux mois.

Article 4 : le présent agrément ne concerne pas d'établissement secondaire. La création d'établissements secondaires nouveaux devra faire l'objet dans les deux mois d'une information au Préfet des Yvelines dans les conditions identiques à l'agrément initial. Celui-ci fera, le cas échéant, l'objet d'une modification.

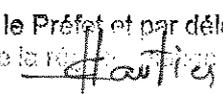
Article 5 : l'agrément peut être à tout moment retiré ou suspendu dans les conditions fixées à l'article R123-166-5 du code du commerce.

Article 6 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfet des Yvelines - bureau de la réglementation générale) et/ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08). Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 7 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée au demandeur.

Fait à Versailles, le 14 FEV. 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
la directrice de la réglementation et des élections

Emmanuelle Puzos DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Avis CNAC n° 2018018-0013

signé par

Michel VALDIGUIÉ, Président de la CNAC

Le 18 janvier 2018

Préfecture des Yvelines

MiCIT

Avis défavorable de la CNAC sur le projet d'extension d'un ensemble commercial sur la commune d'Aubergenville

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** la demande de Permis de Construire n° 0478 029 17 YA 0013 déposée le 9 août 2017 à la mairie d'Aubergenville ;
- VU** la décision de saisine de la Commission nationale d'aménagement commercial du 26 octobre 2017 prise sur le fondement de l'article L. 752-17-V du code de commerce à la suite de l'avis favorable émis par la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines du 29 septembre 2017 concernant le projet présenté par les sociétés « ALTA CRP AUBERGENVILLE » et « ALTA AUBERGENVILLE 2 » et portant sur l'extension de 7 650 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial « FAMILY VILLAGE AUBERGENVILLE », sur le territoire de la commune d'Aubergenville, portant sa surface totale de vente de 29 415 m² à 37 065 m², par création de 5 moyennes surfaces spécialisées et non alimentaires (800 m², 410 m², 370 m², 350 m², 350 m²) et d'une quarantaine de boutiques, de moins de 300 m² chacune, d'une surface totale de vente de 5 370 m² ;
- VU** le recours conjoint exercé par les sociétés « CATINVEST » et « ONE NATION », ledit recours enregistré le 9 novembre 2017 sous le numéro 3485T01, et dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines du 29 septembre 2017 précité ;
- VU** le recours conjoint exercé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de Normandie, la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, la société « MGE NORMANDIE » et la société « NORMANDIE PARC », ledit recours enregistré le 10 novembre 2017 sous le numéro 3485T02, et dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines du 29 septembre 2017 précité ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 12 janvier 2018 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 11 janvier 2018 ;

Après avoir entendu :

Mme Hélène DEREUX, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Thierry MONTANGERAND, maire d'Aubergenville ;

Mme Sophie PRIMAS, sénateur des Yvelines ;

M. Pierre BEDIER, vice-président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ;

Mme Pauline CATTEAU, représentant les sociétés « CATINVEST » et « ONE NATION » ;

M. Hervé HERRY, représentant la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Me Marie-Anne RENAUX, et Me Benoît PERRINEAU, avocats ;

MM. Ludovic CASTILLO, Romain GALERNEAU, Stéphane WEINZAEPFLEN et Samy DOUSA, représentants les sociétés « ALTA CRP AUBERGENVILLE » et « ALTA AUBERGENVILLE 2 » ;

M. Patrick DUJEU, directeur général de la société « CONCEPTS ET DISTRIBUTION » ;

Mme Isabelle RICHARD, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 18 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'extension de la surface de vente d'un ensemble commercial situé dans la Zone d'Activité Concertée dite du « Trait d'Union » ; que cette extension sera réalisée sur une friche naturelle de 20 314 m² par la construction d'une série de locaux commerciaux accolés et sur un seul niveau, d'une surface de plancher de 9 841 m² ; que ce projet d'extension engendrera donc une imperméabilisation supplémentaire du site et ne répondra pas à l'objectif de compacité des bâtiments ;

CONSIDÉRANT que la desserte en transports en commun de l'ensemble commercial est très limitée en fin de semaine ; que, si les pétitionnaires proposent la mise en place d'une desserte gratuite depuis la gare SNCF d'Aubergenville-Elisabethville par le biais d'un véhicule de type minibus circulant le samedi de 10 heures à 19 heures 30, la fréquence de passage de cette navette restera limitée ; qu'en outre, les éléments fournis ne permettent pas de garantir le maintien de cette navette dans la durée ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'aménagement d'un parc de stationnement en silo de 252 places sur deux niveaux ; que cet aménagement ne compense pas suffisamment la forte imperméabilisation des sols, les 1 563 places de stationnement restantes étant aménagées de plain-pied et totalement imperméabilisées ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, les pétitionnaires n'ont pas pris suffisamment en compte les motivations de l'avis défavorable émis par la Commission nationale le 11 octobre 2016 concernant le précédent projet d'extension de l'ensemble commercial présenté par les mêmes pétitionnaires ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, ce projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

- admet les recours susvisés ;

- émet un avis défavorable au projet présenté par les sociétés « ALTA CRP AUBERGENVILLE » et « ALTA AUBERGENVILLE 2 ».

Vote favorable : 1
Votes défavorables : 5
Abstentions : 2

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Michel VALDIGUIÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018045-0005

signé par
Ludovic ROY, Chef du "SESR"

Le 14 février 2018

**Yvelines
BSR**

**Arrêté conjoint de M. le Préfet des Yvelines et de M. le maire de Coignières réglementant les TP
du nouvel ouvrage routier de franchissement de la RN10 entre Maurepas et La Verrière, du
19/02/18 au 30/11/18**



PREFET DES YVELINES

**Direction départementale des territoires
Service de l'éducation et de la sécurité routières
Bureau de la sécurité routière**

Arrêté préfectoral n°

Restrictions de circulation sur la RN10 dans le cadre des travaux de construction d'un nouvel ouvrage routier de franchissement de la RN10 entre Maurepas et La Verrière

Le Préfet des Yvelines,

Le Maire de Coignières,

- Vu** la loi n° 82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
- Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2015 portant nomination de M. Serge MORVAN en qualité de préfet des Yvelines;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013 portant nomination de M. Bruno CINOTTI dans l'emploi de Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, à compter du 1er mai 2013;
- Vu** l'arrêté n° 2015237-0008 du 25 août 2015, donnant délégation de signature à M. Bruno CINOTTI, Directeur Départemental des Territoires des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté n° 2018033-0002 du 02 février 2018, portant subdélégation de signature au sein de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté municipal DGS/213/17 portant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints au maire de Coignières du 5 décembre 2017 ;
- Vu** la circulaire de M. le ministre de la Transition écologique et solidaire du 08 décembre 2017, relative au calendrier des jours « Hors Chantier » 2018, ayant pour objet d'offrir aux usagers la capacité maximale du réseau routier national les jours les plus chargés ;

- Vu** l'avis de M. le président du Conseil départemental des Yvelines en date du 06 février 2018 ;
- Vu** l'avis de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines en date du 19 septembre 2016 ;
- Vu** l'avis de M. le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes d'Île-de-France et du CRICR en date du 1^{er} février 2018;
- Vu** l'avis de M. le Maire de Coignières en date du 15 septembre 2016 ;
- Vu** l'avis de M. le Maire de Maurepas en date du 12 septembre 2016 ;
- Vu** l'avis de M. le Maire d'Elancourt en date du 14 octobre 2016 ;
- Vu** l'arrêté en cours n° 2017017 – 0008.

Considérant, que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux de construction d'un nouvel ouvrage routier de franchissement de la RN10 entre Maurepas et La Verrière,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dispositions générales pendant la durée des travaux

Le présent article concerne les dispositifs d'exploitation sous chantier à mettre en œuvre pour les travaux de construction de l'ouvrage d'art de franchissement de la RN10 dans le cadre du doublement du pont Schuler.

Les travaux de l'ouvrage d'art se poursuivront jusqu'à la fin du mois de novembre 2018.

Les travaux prévus au présent projet entraîneront des mesures d'exploitation conformes à la législation en vigueur sur la signalisation routière.

Les dispositifs de balisage seront basés sur les préconisations des Manuels du chef de Chantier relatifs à la signalisation temporaire pour les routes à chaussées séparées pour la RN10 et en milieu urbain pour les autres emprises.

Les dispositifs mis en place sont :

- La réduction de la largeur des voies sur la RN10 au droit de la zone de travaux entre le PR 19+100 et le PR 18 +800
- La réduction de la vitesse à 70 km/h sur la RN10 sens Province-Paris, et à 50 km/h sur la RN10 sens Paris-Province ;
- L'interdiction aux poids lourds de doubler sur la RN10 dans la zone en travaux hors pour ceux accédant au chantier dans le sens Paris-Province ;
- Les 2 entrées de chantier sont créées au PR 19+050 et 18+950 et la sortie de chantier est créée au PR 18 + 900 dans le sens Paris Province sur la voie rapide.
- Les zones de travaux seront clôturées et seront interdites au public.

ARTICLE 2 : Pour la période en cours et jusqu'au 30 novembre 2018 : Dispositifs d'exploitation sous chantier.

La réalisation du tablier et la mise en place des équipements depuis la pile 2 seront effectuées en réduisant la largeur des voies sur la RN10 et des bandes dérasées des 2 côtés.

Dans le sens Paris-Province, les largeurs des voies et des bandes dérasées sont au minimum :

- Voie lente : 3,25m
- Voie rapide : 3,00m
- BDG : 0,25m
- BDD : 0,25m.

L'accès au chantier se fera par les entrées aux PR 19+050 et 18+950 depuis la RN10 dans le sens Paris-Province depuis et sur la voie de gauche au niveau du biseau.

La piste de chantier empiète sur la voie rapide et sur le terre-plein central.

ARTICLE 3 : Pour la période de début février 2018 au 30 novembre 2018 : Coupures de la RN10 entre les PR 17+850 et PR 20+250

Afin de poursuivre les travaux liés aux tâches suivantes : mise en place des poutrelles, du ferrailage, des coques de coffrage préfabriquées, la réalisation du bétonnage et enfin la mise en place des équipements du pont (garde-corps et corniches) notamment entre les piles P1, P2 et P3 sur-plombant la RN10, il est nécessaire de mettre en place des coupures de la RN10 de nuit (entre 21h et 6h) dans les deux sens de circulation entre les PR 17+850 et PR 20+250. Les interruptions du terre-plein central situées en amont et aval du chantier permettront le basculement de la circulation dans les deux sens. La mise en place de déviations sera prévue pour les sorties sur RN10 comprises dans ces zones de basculement. Ainsi, dans le sens Paris Province la sortie de Maurepas sera neutralisée. Les usagers devront donc suivre l'itinéraire de déviation à partir du carrefour des Fontaines à Coignières pour rejoindre Maurepas ou La Verrière. Dans le sens Province Paris la sortie La Verrière/Maurepas /Elancourt sera neutralisée. Les usagers devront donc suivre l'itinéraire de déviation à partir de la sortie La Verrière/ Le Mesnil pour rejoindre La Verrière ou Maurepas en empruntant la RD 58.

Les dates prévisionnelles de coupure sont les suivantes :

Nuit du 19/02 au 20/02/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Province et contre allée
Nuit du 20/02 au 21/02/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et rue Louis Lormand,
Nuit du 05/03 au 06/03/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Province et contre allée
Nuit du 06/03 au 07/03/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Province et contre allée,
Nuit du 07/03 au 08/03/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et rue Louis Lormand,
Nuit du 08/03 au 09/03/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et rue Louis Lormand,
Nuit du 12/03 au 13/03/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers province et contre allée,
Nuit du 14/03 au 15/03/2018 : Coupures sur 1 nuit - RN10 vers Paris et rue Louis Lormand,
Nuit du 03/04 au 04/04/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers province, et contre allée,
Nuit du 09/04 au 10/04/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris, et rue Louis Lormand
Nuit du 17/07 au 18/07/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et la rue Lormand,
Nuit du 18/07 au 19/07/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Province et la contre allée,
Nuit du 06/09 au 07/09/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et la rue Lormand,
Nuit du 10/09 au 11/09/2018 : Coupure sur 1 nuit-RN10 vers Province et la contre allée,
Nuit du 11/09 au 12/09/2018 : Coupure sur 1 nuit - RN10 vers Paris et la rue Lormand,
Nuit du 12/09 au 13/09/2018 : Coupure sur 1 nuit RN10 vers Province et la contre allée,
Nuit du 13/09 au 14/09/2018 : Coupure sur 1 nuit RN10 vers Province et la contre allée,
Nuit du 17/09 au 18/09/2018 : Coupure sur 1 nuit RN10 vers Province et la contre allée.

ARTICLE 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Yvelines, M. le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, M. le Directeur des Routes d'Île-de-France et de l'UCTIR, M. le Directeur général des services du Département, M. le Maire d'Elancourt, M. le Maire de Maurepas, M. le M. le président du Conseil départemental des Yvelines, M. le Maire de Coignières, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État, et dont copie sera adressée à M. le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours.

Fait à Versailles, le 14 FEV 2018

Pour le Préfet des Yvelines,

Le directeur départemental
des territoires des Yvelines,

Le chef du service de l'éducation
et de la sécurité routières

Ludovic ROY

Fait à Coignières, le 14 février 2018

Pour le Maire,

Par délégation,

L'adjoint délégué aux travaux et à la voirie





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018046-0002

signé par

Bruno CINOTTI, Le Directeur départemental des Territoires des Yvelines

Le 15 février 2018

**Yvelines
DDT**

Arrêté délégrant l'exercice du droit de préemption au bailleur social la SOVAL en application de l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sis 150 rue du Pignon vert à FLINS SUR SEINE



PRÉFET DES YVELINES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° **du**
déléguant l'exercice du droit de préemption au bailleur social la SOVAL en application de
l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien
sis 150 rue du Pignon vert à Flins-sur-Seine

Le préfet des Yvelines,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 302-5 à L. 302-9-1-2 et R. 302-14 à R. 302-19 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 210-1 ;

VU le décret 2015-525 du 12 mai 2015 qui dissout les Etablissements Publics Fonciers des départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines à la date du 31 décembre 2015 et étend la compétence de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) à la totalité de l'Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017338-0007 du 4 décembre 2017 prononçant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2014-2016 pour la commune de Flins-sur-Seine ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Flins-sur-Seine le 28 novembre 2017 et portant sur le bien situé 150 Rue du Pignon vert, parcelle cadastrée AC 8 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle appartenant à Madame Johannes MUSSLIN, cadastrée AC 8 se situe dans le périmètre du droit de préemption approuvé le 14 mars 1988 sur toutes les zones urbaines et N.A. du plan d'occupation des sols ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Yvelines ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'exercice du droit de préemption pour l'acquisition du bien défini à l'article 2 est délégué au bailleur social la SOVAL en application de l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme.

Le bien acquis contribuera à la réalisation des objectifs de création de logements sociaux déterminés en application de l'article L. 302-8 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 :

Le bien concerné est situé au 150 rue du Pignon vert à Flins-sur-Seine, parcelle cadastrée AC 8.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Yvelines et Monsieur le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Fait à Versailles, le 15 FEV. 2018

Le préfet,
Le directeur départemental
des territoires des Yvelines

Bruno CINOTTI

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Versailles situé au 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles Cedex. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Préfet des Yvelines. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018008-0005

**signé par
Julien CHARLES, secrétaire général**

Le 8 janvier 2018

**Yvelines
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France**

arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires – société FERINOX à Limay

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

**Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n°2018-44604
Société FERINOX à LIMAY**

**Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R. 181-45 ;

Vu le décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour les substances dangereuses transposant la directive SEVESO 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2001 autorisant la société FERINOX, à exploiter des installations classées situées à Limay (78520) - 1 route du Cap - zone portuaire de Limay-Porcheville ;

Vu l'arrêté préfectoral de mise à jour des classements en date du 1^{er} mars 2012 ;

Vu le courrier en date du 31 janvier 2017 prenant acte de la modification de classement du site suite au décret n°2014-285 du 3 mars 2014 ;

Vu le porté à connaissance de l'exploitant en date du 7 novembre 2017 et complété le 15 novembre 2017 ;

Vu la demande d'antériorité transmise par l'exploitant en date du 14 novembre 2017 pour ses installations de stockage de solides inflammables relevant de la rubrique n°1450-2 de la nomenclature des installations classées ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 22 novembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du conseil Départemental de l'environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 12 décembre 2017 ;

Vu le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires porté le 15 décembre 2017 à la connaissance de l'exploitant ;

Vu le courrier du 19 décembre 2017 de l'exploitant qui signale ne pas avoir d'observation sur le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires ;

Considérant que ces installations sont susceptibles de générer des effets au-delà des limites de propriété du site ;

Considérant que les modifications apportées par l'exploitant sur les installations de Limay sont notables et nécessitent d'être réglementées ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les prescriptions édictées par les actes administratifs antérieurs ;

Considérant que l'exploitant a déclaré, par courrier du 19 décembre 2017, ne pas avoir d'observation sur le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires qui lui a été transmis par courriel du 15 décembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} :

La société FERINOX dont le siège social se situe Zone Industrielle et Portuaire à Saint-Romain-en-Gal, ci-après dénommée l'exploitant, est tenue de se conformer aux prescriptions complémentaires du présent arrêté pour l'exploitation de son site situé 1, route du Cap sur la commune de Limay (78520).

Article 2 :

Les prescriptions annexées aux arrêtés préfectoraux précédents demeurent applicables.

Les installations objets du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans les différents dossiers déposés par l'exploitant.

Article 3 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral de mise à jour des classements du 1^{er} mars 2012 est abrogé.

Article 4 :

L'article 1.2 « Nature des activités – Liste des installations classées » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 1.2 Nature des activités – Liste des installations classées

Libellé des rubriques	Désignation des installations	Rubrique	Régime
<i>Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant :</i> <i>1 – Supérieure ou égale à 1 000 m²</i>	<i>Surface totale de</i> <i>25 554 m²</i>	<i>2713-1</i>	<i>A</i>
<i>Solides inflammables (stockage ou emploi de). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</i> <i>2 – Supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 tonne</i>	<i>Quantité maximale présente dans les installations :</i> <i>< 1 tonne</i>	<i>1450-2</i>	<i>D</i>
<i>Travail mécanique des métaux et alliages</i> <i>B – Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :</i> <i>2 - Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW</i>	<i>Puissance totale installée</i> <i>600 kW</i> <i>– Broyeurs,</i> <i>– accessoires divers des broyeurs,</i> <i>– compacteurs,</i> <i>– matériels divers...</i>	<i>2560-B-2</i>	<i>DC</i>
<i>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</i> <i>2 – Supérieure ou égale à 2 tonnes mais inférieure à 200 tonnes</i>	<i>2,4 tonnes</i>	<i>4725-2</i>	<i>D</i>

A : Autorisation – D : Déclaration – DC : Déclaration avec contrôles périodiques

Article 5

Un article 3.1.5.2 est rajouté à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 de la manière suivante :

« Article 3.1.5.2 – Isolement de la zone de stockage des déchets métalliques au sud-ouest du site

Une vanne d'isolement sur le réseau des eaux pluviales susceptibles d'être polluées de la zone de stockage des déchets métalliques au sud-ouest du site (3700 m²), permet d'isoler la zone en cas de déversement accidentel ou d'incendie.

Cette vanne d'isolement est clairement affichée et facilement accessible du personnel susceptible de la manœuvrer et des services de secours en cas d'intervention.

Une fiche de manipulation (ou une indication clairement visible sur la vanne d'isolement) est disponible et facilement accessible du personnel susceptible de la manœuvrer et des services de secours en cas d'intervention, indiquant le sens de fonctionnement et la position ouverte ou fermée.

L'exploitant assure la formation de son personnel à la manœuvre de cette vanne d'isolement.

L'exploitant doit entretenir périodiquement la vanne d'isolement et réaliser des essais avec une manœuvre effective de la vanne.

L'exploitant tient un registre à la disposition de l'inspection de l'environnement indiquant :

- la formation du personnel susceptible de manœuvrer la vanne d'isolement ;*
- les dates d'entretien et des travaux réalisés sur la vanne d'isolement ;*
- les essais réalisés (dates et constats). »*

Article 6

L'article 3.1.6.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 3.1.6.1 – Traitement des effluents

Toutes les installations de traitement ou de pré-traitement des effluents aqueux présents sur le site de Limay, nécessaires au respect des valeurs limites imposées aux rejets aqueux par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001, sont conçues, entretenues, exploitées et surveillées de manière à faire face aux variations des caractéristiques des effluents bruts (débit, températures, composition ...).

Si une indisponibilité ou un dysfonctionnement des installations de traitement est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées par l'arrêté du 4 juillet 2001, l'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise.

Toute dilution des effluents est interdite.

Le suivi des installations est confié à un personnel compétent disposant d'une formation initiale. »

Article 7 :

L'article 3.1.6.4 « Contrôles » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 3.1.6.4 Contrôles

L'exploitant devra faire réaliser par un organisme agréé des mesures de concentration sur les eaux pluviales susceptibles d'être polluées en sortie des séparateurs portant sur tous les paramètres énumérés aux articles 3.1.6.2 « Conditions générales » et 3.1.6.3 « Paramètres généraux » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001.

Ces analyses sont réalisées dans un délai de trois mois après la mise en service des nouvelles installations (broyeurs et nouvelles zone de stockage) puis annuellement. »

Article 8 :

L'article 3.1.6.5 « Transmission des résultats » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 3.1.6.5 Transmission des résultats

L'exploitant transmettra le rapport des premières analyses sur les rejets aqueux à l'inspection de l'Environnement, dès réception, accompagné si nécessaire des mesures prises en cas de dépassement des seuils fixés aux articles 3.1.6.2 « Conditions générales » et 3.1.6.3 « Paramètres généraux » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001.

Puis, les rapports d'analyses et mesures sur les rejets aqueux sont tenus à la disposition de l'inspection de l'Environnement durant cinq ans au minimum ».

Article 9 :

L'article 3.IV.5 « Contrôles des niveaux sonores » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 3.IV.5 Contrôles des niveaux sonores

L'exploitant fait réaliser, par un organisme agréé, des mesures de niveaux sonores dans les trois mois suivant la mise en service des broyeurs, puis tous les cinq ans.

Ces mesures sont réalisées selon les normes réglementaires.

L'exploitant transmettra le rapport des premières analyses des niveaux sonores à l'inspection de l'Environnement, dès réception, accompagné si nécessaire des mesures prises en cas de dépassement des seuils fixés aux articles 3.IV.2 « Niveaux sonores en limite de propriété » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001.

Puis, les rapports d'analyses des niveaux sonores sont tenus à la disposition de l'inspection de l'Environnement durant dix ans au minimum ».

Article 10 :

L'article 4.III.1 « Implantation – Aménagement » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 4.III.1 Implantation – Aménagements

Le stockage des tournures de Titane se fait sur une aire spéciale, dans un box dont le sol est étanche et en pente douce pour constituer une rétention permettant de récupérer les égouttures. »

Article 11 :

L'article 4.III.2 « Quantité » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 4.III.1 Quantité

La quantité de stockage des tournures de titane est strictement inférieure à 1 tonne. »

Article 12 :

L'article 4.III.3 « Réserve de sécurité » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 juillet 2001 est remplacé par l'article suivant :

« Article 4.III.3 Réserve de sécurité

Une réserve de sable sec avec pelle, d'un volume minimum de 100 litres, est disponible en permanence à proximité du box de stockage des tournures de titane. »

Article 13 : Dispositions diverses

13-1 Information des tiers

Pour l'information des tiers, une copie du présent arrêté sera déposée à la mairie de Limay, où toute personne intéressée pourra la consulter.

Un extrait sera affiché à la mairie de Limay, pendant une durée minimum d'un mois. Le maire dressera un procès-verbal attestant de l'accomplissement de ces formalités.

Une copie de cet arrêté sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessibles sur le site internet de la préfecture.

13-2 Délais et voies de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Versailles :

1°) par le destinataire de la présente décision dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté,

2°) par les tiers intéressés, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture.

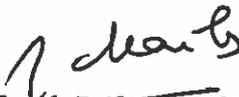
Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

13-3 Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le maire de Limay, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 8 JAN. 2018

Le Préfet,


Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018043-0002

signé par

Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité départementale des Yvelines

Le 12 février 2018

Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires relatif aux installations exploitées par la société PICHETA sur la commune de Limay, lieu-dit « Les Hautes Garennes » sur la zone industrielle de Limay, 78520 Limay

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES
N°2018-44923
Relatif aux installations exploitées par la société PICHETA
sur la commune de Limay, lieu-dit « Les Hautes Garennes » sur la zone
industrielle de Limay – 78520 LIMAY

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V ;

Vu l'arrêté du 23/05/06 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2260 « broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des activités visées par les rubriques nos 2220, 2221, 2225 et 2226, mais y compris la fabrication d'aliments pour le bétail » ;

Vu l'arrêté du 30/06/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2517 : « Station de transit de produits minéraux solides à l'exclusion de ceux visés par d'autres rubriques » ;

Vu l'arrêté du 16/10/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2716 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2004 autorisant la société PICHETA, dont le siège social est situé 13, route de Conflans à Pierrelaye (95480), à exploiter un centre de tri des déchets du bâtiment à Limay, ZAC des Hautes Garennes, route de Meulan ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 1^{er} juillet 2011 et du 10 avril 2013 mettant à jour le classement des activités de la société PICHETA exercées dans ses installations situées à Limay, ZAC des Hautes Garennes, route de Meulan ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2014, prescrivant des garanties financières à l'exploitant PICHETA pour ses installations sises ZAC des Hautes Garennes, route de Meulan à Limay (78520) ;

Vu le porté à connaissance déposé par l'exploitant en date du 21 novembre 2017 et complété par courrier du 19 décembre 2017 pour ses installations sises ZAC des Hautes Garennes, route de Meulan à Limay (78520) ;

Vu le rapport de l'Inspection des installations classées en date du 27 décembre 2017 ;

Vu le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires porté à la connaissance de l'exploitant par courrier du 11 janvier 2018 et courriel du 18 janvier 2018 ;

Vu le courrier électronique du 2 février 2018 par lequel l'exploitant signale ne pas avoir d'observation à formuler sur le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires qui lui a été transmis par courrier du 11 janvier 2018 et courriel du 18 janvier 2018 ;

Considérant que ces installations sont susceptibles de générer des effets sensibles de par la proximité de tiers ;

Considérant que les prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2004 autorisant la société PICHETA, dont le siège social est situé 13, route de Conflans à Pierrelaye (95480), à exploiter un centre de tri des déchets du bâtiment à Limay, ZAC des Hautes Garennes, route de Meulan, doivent être modifiées pour prendre en compte les modifications apportées par l'exploitant sur ses installations ;

Considérant que l'exploitant n'a pas émis de réserve dans son courrier électronique, en date du 2 février 2018, sur le projet d'arrêté complémentaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux suivants sont abrogées :

- Arrêté préfectoral de mise à jour des classements du 1^{er} juillet 2011 ;
- arrêté préfectoral de mise à jour des classements du 10 avril 2013.

ARTICLE 2 :

L'article 1.3 du titre I « Caractéristiques de l'Établissement » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 juin 2004 est remplacé par l'article suivant :

Rubriques	Désignation de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Régimes
2714-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1 – supérieur ou égal à 1000m ³	Mono Matières entrant sur site et déchets triés : Volume maximal susceptible d'être présent sur site : Soit au total : 2 000 m³	A
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1 – supérieure ou égale à 10t/j	Broyage d'ordures ménagères et autres résidus urbains : La quantité de déchets susceptibles d'être traités étant : 200 tonnes/jour.	A
2710-1a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. 1 – Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : a – Supérieure ou égale à 7 tonnes	Déchetterie aménagée pour la collecte de déchets d'amiante La quantité maximale de déchets susceptible d'être présente dans l'installation est de 25 tonnes (amiante et ciment compris)	A
2710-2a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. 2 – Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : a – Supérieur ou égal à 600 m ³	Déchetterie aménagée pour la collecte de déchets non dangereux > 600 m³	A
2515-1a	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non	Broyage, concassage et criblages de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels. La puissance installée étant	A

Rubriques	Désignation de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Régimes
	dangereux inertes. 1 – Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : a – supérieure à 550 kW	supérieure à 800 kW.	
2716-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2 – supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieure à 1 000 m ³	Déchets en mélange (DIB, OM...) réceptionnés sur le quai de transfert : Volume maximal susceptible d'être présent sur le site : 600 m³	DC
2260-b	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225 et 2226. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : b – supérieure à 100 kW mais inférieure à 500KW	Broyage de substances végétales et de tous produits organiques naturels. La puissance installée étant supérieure à 336 kW.	D
2517-3	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 3 – Supérieure à 5 000 m ² mais inférieure ou égale à 10 000 m ²	Capacité de stockage: 6 000 m³	D

A= Autorisation – D= Déclaration

ARTICLE 3 :

L'article 1.3 « Voies de circulation » du titre III « Dispositions techniques applicables à l'ensemble de l'établissement », Chapitre VII « Prévention des risques », de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 juin 2004 est remplacé par l'article suivant :

« Article 1.3 Voies de circulation »

A l'intérieur des installations, les voies de circulation sont aménagées et maintenues constamment dégagées pour faciliter la circulation et l'évacuation du personnel ainsi que l'intervention des secours en cas de sinistre.

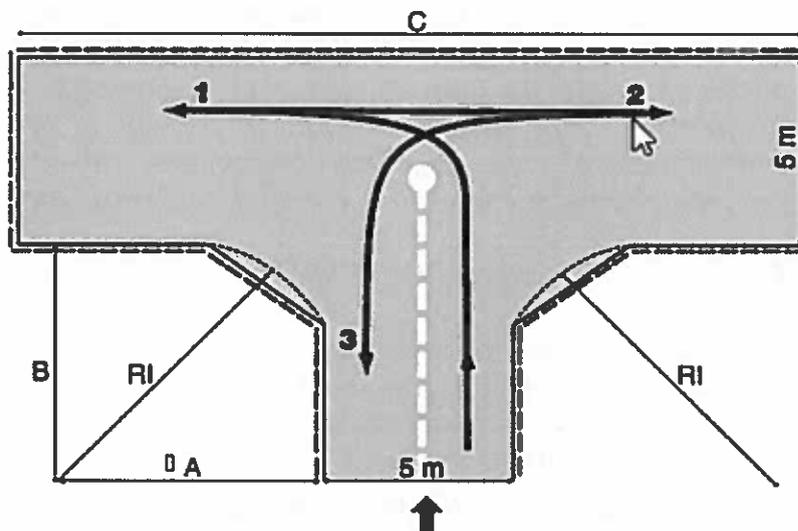
Les voies de circulation permettent aux services de secours d'accéder facilement de l'entrée du site jusqu'au poteau d'incendie situé à l'arrière du site et doivent avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- Chaussée libre de stationnement de 3 m de largeur minimum ;
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m ;
- Rayon intérieur R supérieur ou égal à 11 m ;
- Sur-largeur $S =$ dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 m (S et R étant exprimés en mètres) ;
- Hauteur libre supérieure ou égale à 3,5 m ;
- Pente inférieure à 15 %.

Une aire de retournement pour les véhicules de secours doit être aménagée et constamment disponible à proximité du poteau d'incendie en fond du site.

Cette aire de retournement doit avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- carré de 16 m x 16 m ;
- ou en T



A : 7,20 m

B : 6,40 m

C : 17 m

RI : 8 m

A, B, C et RI restent valables pour une largeur de voie de 5 mètres

Si la largeur est inférieure à 5m, alors appliquer la formule $S = 15 / R$

L'exploitant doit aménager les stockages de la déchetterie de telle sorte à éloigner les combustibles des voies de circulation (les déchets inertes de part et d'autre du chemin d'accès à la place des déchets dangereux).

Les voies de circulation et d'accès à l'extérieur des installations sont maintenues en constant état de propreté et dégagées de tout objet susceptible de gêner la circulation. Ces voies sont aménagées pour que les engins des services d'incendie puissent évoluer sans difficulté.

L'exploitant fixe les règles de circulation applicables à l'intérieur de l'établissement. Les règles sont portées à la connaissance des intéressés par une signalisation adaptée et une information appropriée. »

ARTICLE 4 :

L'article 1.8 « Moyens de lutte contre l'incendie » du titre III « Dispositions techniques applicables à l'ensemble de l'établissement », Chapitre VII « Prévention des risques » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 juin 2004 est remplacé par l'article suivant :

« Article 1.8 – Moyens de lutte contre l'incendie

L'installation doit être dotée de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- *d'un poteau d'incendie de 100 mm situé dans l'emprise des installations normalisé (NF S 61 213) et piqué sur un réseau dimensionné de façon à pouvoir délivrer un débit d'au moins 120 m³/h d'eau sous une pression dynamique minimale de 1 bar ;*
- *des extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant un risque spécifique, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction doivent être appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés,*
- *d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours,*
- *de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours.*

Dans le cas où le poteau d'incendie ne peut pas délivrer un débit minimal de 120 m³/h, l'exploitant doit disposer d'une réserve d'eau d'extinction d'un volume minimal de 120 m³. L'exploitant veille en permanence à la disponibilité de cette réserve et à sa ré-alimentation dans l'objectif d'assurer, a minima, 2 heures d'extinction. Cette réserve est équipée des dispositifs normalisés nécessaires au raccordement des moyens de pompage mobiles, y compris ceux des services de secours extérieurs.

Ces matériels doivent être maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an.

L'exploitant doit vérifier annuellement que le réseau d'adduction fournisse au moins 120 m³/h d'eau sur le poteau d'incendie du site, sous une pression dynamique minimale de 1 bar sans dépasser 8 bars. Il conserve les justificatifs de ces essais à la disposition de l'inspection des installations classées.

L'exploitant fait réceptionner les moyens de défense extérieurs contre l'incendie de l'établissement dès leur mise en eau en présence d'un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui peut être le chef de centre des sapeurs-pompiers de Limay.

S'il s'agit de nouveaux hydrants, l'exploitant fournit une attestation délivrée par l'installateur des poteaux d'incendie faisant apparaître la conformité à la norme NF S 62-200 et précisant :

- *le débit nominal de chaque appareil ;*
- *les pressions (statiques, dynamiques).*

Les moyens de lutte interne contre l'incendie sont visibles, signalés et facilement accessibles. »

ARTICLE 5 : INFORMATION DES TIERS

Pour l'information des tiers, une copie du présent arrêté sera déposée à la mairie de Limay où toute personne intéressée pourra la consulter.

Un extrait sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois. Le maire dressera procès-verbal attestant de l'accomplissement de ces formalités.

Une copie de cet arrêté sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines accessible sur le site internet de la préfecture.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

En cas d'inobservation des dispositions du présent arrêté, la société sera passible des sanctions administratives et pénales prévues par le code de l'environnement livre V – titre 1^{er}.

ARTICLE 7 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Versailles :

1°) par le destinataire de la présente décision dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté,

2°) par les tiers intéressés, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture.

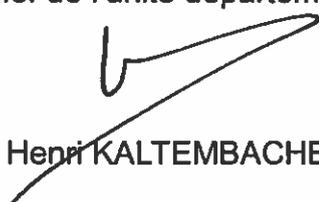
Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

ARTICLE 8 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le maire de Limay, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 12 FEV. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de l'unité départementale,


Henri KALTEMBACHER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018045-0001

signé par

Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité départementale des Yvelines

Le 14 février 2018

Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

**arrêté portant mise en demeure – installations classées pour la protection de l'environnement –
société PCAS à Limay**

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France**
Unité départementale des Yvelines

**Arrêté portant mise en demeure n°2018-44939
Installations classées pour la protection de l'environnement
Société PCAS à Limay**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°10-128 du 23 avril 2010 modifié autorisant la société PCAS à poursuivre ses activités de fabrication d'intermédiaires et de principes actifs par synthèse organique pour l'industrie pharmaceutique sur ses installations situées route de Meulan à Limay ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2011249-0003 du 6 septembre 2011 imposant à la société PCAS des prescriptions complémentaires portant sur le renforcement des mesures de prévention des risques et la modification du calendrier de mise en conformité des rejets en composés organiques volatils (COV) pour ses installations de Limay, route de Meulan ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées transmis à l'exploitant par courrier en date du 15 janvier 2018, conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, suite à la visite d'inspection du 16 novembre 2017 ;

Vu les observations de l'exploitant formulées par courrier en date du 5 février 2018 ;

Considérant que, lors de la visite de contrôle en date du 16 novembre 2017, l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) a notamment constaté que :

- la cellule contenant des produits toxiques contient également d'autres produits stockés à moins de 5 mètres, sans séparation par un mur coupe-feu ;
- la cellule de stockage des produits toxiques est également utilisée par l'exploitant pour réaliser un stockage intermédiaire avant ses lignes de production ; les bidons sont alors regroupés par synthèse, sans examen de la compatibilité des produits ;
- la cellule de stockage des produits toxiques comporte également une zone d'entreposage et de charge de transpalettes ;
- les fûts stockés dans cette cellule n'étant pas entreposés sur rétention, la rétention est donc celle commune du site ; cela ne permet pas d'assurer la séparation des produits incompatibles en cas de fuites multiples ;
- le mur séparant l'aire de stockage des produits inflammables de l'aire de stockage des produits corrosifs ne monte pas jusqu'en haut de la toiture et de fait n'est pas coupe-feux deux heures ;
- de très nombreux fûts de produits inflammables sont disposés le long du grillage du parking, en dehors de la zone de rétention ;
- les fûts de chlorure de méthylène sont entreposés directement sur l'herbe, en dehors de toute zone de stockage et de rétention ;

- La vanne de purge de la rétention d'acide chlorhydrique est fuyarde, le tuyau lui-même a pour exutoire la zone de chargement/déchargement constituée d'un goudron non étanche et fissuré, sur lequel de larges tâches semblent indiquées des déversements antérieurs.
- Le dépotage de l'acide chlorhydrique s'effectue au-dessus d'une rétention contenant des bidons de soude ;
- une trentaine de bidons de 25 kg de produits toxiques et corrosifs sont stockés sans rétention dans le bâtiment des utilités ;

Considérant que ces non-conformités constituent des manquements aux prescriptions des articles 7.4.5, 7.4.6, 7.4.8, 8.1.1, 8.1.3 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 et de l'article 8.4.1 de l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2011 susvisés ;

Considérant que, face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société PCAS de respecter les prescriptions des articles 7.4.5, 7.4.6, 7.4.8, 7.4.10, 8.1.1, 8.1.3 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 et de l'article 8.4.1 de l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2011 susvisés, afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que les observations de l'exploitant ne remettent pas en cause les constats de l'inspection ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : La société PCAS exploitant une installation de fabrication d'intermédiaires et de principes actifs par synthèse organique pour l'industrie pharmaceutique sise 19 route de Meulan sur la commune de Limay, est mise en demeure de respecter les dispositions des articles suivants :

- dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté :
 - article 7.4.5 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en stockant ou manipulant les produits chimiques dans des locaux ou des aires aux sols étanches, notamment pour le stockage du chlorure de méthylène et l'aire de dépotage de l'acide chlorhydrique ;
 - article 7.4.6 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en respectant l'obligation de rétention notamment pour le stockage de chlorure de méthylène et les produits stockés dans le bâtiment des utilités, les fûts non nécessaires immédiatement dans le bâtiment des utilités devant être stockés sur les zones de stockage appropriées ;
 - article 7.4.8 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en séparant les rétentions des produits non compatibles, notamment dans le bâtiment de stockage des produits toxiques et au poste de dépotage de l'acide chlorhydrique (en particulier la soude et l'acide chlorhydrique) ;
 - article 8.1.1 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en séparant les produits incompatibles notamment dans le bâtiment de stockage des produits toxiques ;
 - article 8.1.3 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en respectant les règles d'isolement des produits toxiques notamment en séparant le stockage des produits toxiques du stockage des autres produits de l'établissement et en respectant les distances de sécurité autour des produits toxiques inflammables ou explosifs ou, si ce n'est pas possible, en séparant les substances ou préparations toxiques et inflammables de tout produit ou substance inflammable ou toxique par des parois coupe feu de degré 1 heure, d'une hauteur d'au moins 3 mètres et dépassant en projection horizontale la zone à protéger de 1 mètre ;
 - article 8.4.1 de l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2011 en particulier en stockant les fûts de liquides inflammables dans le bâtiment dédié.
- dans le délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté :
 - article 7.4.10 de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2010 en réalisant l'étanchéité des aires de chargement et déchargement de véhicules citernes (en particulier l'aire sud) et en les reliant à des rétentions dimensionnées selon les règles de l'art ;

- article 8.4.1 de l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2011 en séparant la cellule de stockage des produits inflammables de celle de stockage des produits corrosifs par un mur coupe feu 2 heures sur toute sa hauteur.

Article 2 : Dans le cas où l'obligation prévue à l'article 1^{er} ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 : Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Versailles, par l'exploitant, dans le délai de deux mois qui suit la date de notification du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la société PCAS et publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

Copie en sera adressée au :

- secrétaire général de la Préfecture,
 - sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - maire de la commune de Limay,
 - directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 FEV. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de l'unité départementale,



Henri KALTEMBACHER